

Règlement de l'association Bières et Papilles

1	PREAMBULE	1
2	OBJECTIFS ET VALEURS DE L'ASSOCIATION	1
3	ADHESION A L'ASSOCIATION	2
4	GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION	2
5	ACTIVITES DE L'ASSOCIATION	2
5.1	Le Paris Beer Club	2
5.2	Présence dans les festivals franciliens.....	2
5.3	Représentation auprès des différents acteurs professionnels.....	3
5.4	La Paris Beer Week	3
5.4.1	Les règles de l'événement	3
5.4.2	Participation Officielle	3
5.4.3	Le Grand Final	4

1 PREAMBULE

Bières et Papilles est une association loi 1901 qui organise notamment depuis 2013 la Paris Beer Week. Ce règlement est en grande partie construit sur l'expérience de la Paris Beer Week, même si les activités de l'association sont destinées à se diversifier.

Ce règlement a été approuvé le 29/12/2017 par le Conseil d'Administration.

2 OBJECTIFS ET VALEURS DE L'ASSOCIATION

L'association Bières et Papilles a pour but de promouvoir la bière non industrielle et ses fabricants en région Ile de France. Cet objectif se décline en cinq axes principaux :

Qualité & Diversité : Nous voulons promouvoir la diversité dans tous ses aspects : diversité des produits, diversité des lieux de dégustation, diversité des animations, diversité des publics. Nous mettons l'accent sur la qualité, en exigeant de nos partenaires une transparence totale (lieu et processus de fabrication, ingrédients utilisés), et promovons les approches gustatives exigeantes.

Culture & Histoire : La bière est en retrait par rapport à d'autres boissons dans l'histoire française récente, et nous tenons à la faire redécouvrir tant par son goût que par son rôle dans notre histoire et notre économie. Au-delà d'un simple produit gastronomique, le mouvement de la bière artisanale s'inscrit dans une démarche plus large qui questionne nos habitudes et incite à repenser nos manières de consommer.

Passion & Partage : Le partage et la convivialité sont nos moyens de dissémination. A ce titre, nous favorisons un esprit d'ouverture afin de toucher un public aussi large que possible. Nous souhaitons valoriser la bière non industrielle sans sacrifier son ancrage populaire et son potentiel de lien social. Nous soutenons le mouvement des brasseurs amateurs.

Réseau local : Afin de garantir l'authenticité de l'événement, nous mettons l'accent sur l'enracinement dans le contexte local francilien en nous intégrant dans une démarche d'économie sociale, solidaire, et circulaire.

Indépendance : Nous voulons mettre en avant les brasseries dont le processus de création est indépendant et encourager les autres brasseries à aller dans cette voie. Nous considérons que le brasseur doit être libre décisionnaire de ses recettes, de sa production et de l'image de la brasserie, et ne pas être un ouvrier au service d'une hiérarchie décisionnaire.

3 ADHESION A L'ASSOCIATION

L'adhésion à l'association se fait en ligne sur la plateforme Helloasso :

- ⇒ La cotisation à l'association est fixée à 15€. Elle est valable sur une saison entière à partir du 1er Septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1 ;
- ⇒ L'adhésion est ouverte à tous (professionnels et particuliers) souhaitant faire partie de l'association et adhérant aux valeurs décrites dans le premier chapitre ;
- ⇒ L'adhésion concerne les activités de l'association Bières et Papilles, et ne vaut pas validation officielle d'un participant à la Paris Beer Week.

4 GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION

L'assemblée générale élit chaque année un conseil d'administration (CA). Chaque membre du CA possède des responsabilités spécifiques : membre du bureau, responsable de corps de métier, responsable de groupe de travail.

Le CA est composé de :

- **3 membres du bureau** : président, trésorier, secrétaire ;
- **5 responsables de corps** : bar et resto, brasseurs, cave, distribution, collectif ;
- **6 responsables de groupes de travail** : communication, Grand Final, presse, concours brassam', animation de l'association, community manager.

5 ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Afin de réaliser son objectif de promouvoir la bière artisanale sur la région île de France, l'association articule ses actions autour d'activités à destination de ses membres mais aussi de la population francilienne :

5.1 Le Paris Beer Club

Organiser des événements à destination des membres de l'association Bières et Papilles. Sur différents thèmes possibles : soirées festives, ateliers éducatifs, sorties découverte. L'objectif principal est de tisser des liens entre les différents membres qui seront amenés à collaborer ensemble dans les différentes missions qu'ils auront à réaliser ensemble.

5.2 Présence dans les festivals franciliens

Assurer la présence de la scène brassicole francilienne lors des festivals organisés en île de France. Cela se traduit, par exemple, par la tenue d'un stand en partenariat avec les différents brasseurs locaux. Les thèmes des festivals peuvent varier : gastronomie, musique, politique, artisanat, ...

L'objectif étant d'assurer surtout l'éducation autour des valeurs défendues par l'association sur l'artisanat brassicole auprès de la population francilienne.

5.3 Représentation auprès des différents acteurs professionnels

Incarner un des relais entre les différents acteurs professionnels, membres de l'association, et avec :

- Les pouvoirs publics locaux,
- Les différents organismes représentant les acteurs économiques du secteur brassicole (matières premières, syndicats des brasseurs, ...).

5.4 La Paris Beer Week

La Paris Beer Week est l'événement majeur organisé par l'association Bières et Papilles, même si son organisation s'articule autour de ce projet fédérateur et que ce dernier rythme sa saison, la Paris Beer Week ne définit pas l'association.

5.4.1 Les règles de l'événement

En parallèle des activités quotidiennes réalisées par l'association, la Paris Beer Week se veut être un événement ouvert et fédérateur avec les buts principaux de démocratisation et d'éducation autour de la bière artisanale auprès des franciliens mais aussi des français.

Il reste cependant des valeurs immuables, défendues par l'association, qui régissent cet événement :

- L'indépendance des participants officiels de cet événement ;
- Le refus catégorique de la participation ou du partenariat de tout groupe industriel brassicole (comprendre ici « producteur de bière »), que ce soit en direct ou via une de ses filiales ;
- Le caractère éducatif autour du mouvement appelé « craft beer », lié à la découverte bière artisanale et au renouveau de la bière via sa classification, sa typologie et sa définition en tant que produit de dégustation.

5.4.2 Participation Officielle

Le participant officiel défend la bière artisanale locale, produite dans la région, tout au long de l'année. Le participant officiel est un acteur économique et/ou social de la scène locale parisienne :

- Brasserie ;
- Bar ;
- Restaurant ;
- Cave ;
- Distributeur ;
- Association ou Collectif associatif.

Les candidats à la participation doivent se faire connaître en renseignant le formulaire en ligne de candidature. Ils doivent s'identifier, expliquer pourquoi ils veulent participer à la Paris Beer Week et leurs idées ou projets d'événements qu'ils souhaitent organiser.

A la fin des inscriptions, le Conseil d'Administration se réunit pour évaluer chaque inscription par un vote pour chaque candidat. Chaque membre du CA a la possibilité de donner son avis sur le candidat et aura 3 choix de votes : « oui », « non » ou s'abstenir.

A la fin des votes, le Conseil d'Administration transmet une réponse formalisée à chaque candidat pour les informer de leur validation en tant que participant officiel ou de leur refus avec les motifs motivant cette décision.

Les règles à respecter pour participer à la Paris Beer Week :

- Les établissements des participants doivent être basés en île de France ;
- Les établissements doivent être en activité 2 mois avant les dates officielles de la Paris Beer Week ;
- Les participants doivent régler leurs conventions avant la date limite indiquée par le CA ;
- Les participants doivent régler autant de conventions que d'établissements présentés ;
- Les participants sont limités à 5 événements pour chaque établissement présenté ;

Notes :

- Le CA se donne le droit d'exclure tout participant lors de la prochaine édition s'il ne respecte pas le règlement.
- En cas d'utilisation de la marque Paris Beer Week (marque déposée à l'INPI) sans validation par le CA : exclusion automatique l'année suivante et retour dans l'association soumis à approbation du CA. En outre l'association se réserve le droit d'engager des poursuites.

5.4.3 Le Grand Final

Le Grand Final est l'événement de clôture de la Paris Beer Week, c'est un projet à part entière, géré par une équipe régie par le responsable Grand Final, membre du Conseil d'Administration de l'association.

Cette équipe gère la sélection des stands nourriture, des conférences, des animations et des collectifs présentés lors de l'événement.

La règle immuable de cet événement est de mettre à disposition des brasseurs : des stands de taille unique pour tous et équipés avec les mêmes moyens matériels.

L'événement s'ouvre à toute brasserie artisanale indépendante souhaitant participer au Grand Final. L'association défendant aussi le renouveau de la bière artisanale dans le monde, l'événement est ouvert à trois catégories : Brasseurs Ile de France, Brasseurs Français et Brasseurs Internationaux.

La répartition des 3 catégories représentées sont les suivantes :

- Entre 25% et 35% de Brasseries Franciliennes, avec un objectif de 30%
- Entre 25% et 35% de Brasseries Françaises, avec un objectif de 30%
- Entre 25% et 35% de Brasseries Etrangères, avec un objectif de 30%
- Entre 5 et 15% de Brasseries invitées par l'association, avec un objectif de 10%.

Sélection des Brasseries Franciliennes & Françaises

Les brasseries franciliennes et françaises souhaitant participer au Grand Final se font connaître auprès de l'association par le biais d'un formulaire d'inscription à renseigner. Le Conseil d'Administration formalise par la suite une liste des brasseries s'étant inscrites et organise un vote auprès des adhérents de l'association.

Le nombre de brasseries sélectionnées est déterminé par le nombre global de brasseries fixé par l'équipe Grand Final et respectant la répartition imposée dans ce règlement.

Sélection des Brasseries Internationales

L'équipe du Grand Final définit le nombre de places disponibles pour les brasseries internationales et contacte les distributeurs ayant une activité soutenue et régulière sur Paris (sélection NON restreinte aux distributeurs participants officiellement à la PBW).

Modèle économique du Grand Final

L'équipe du Grand Final définit le modèle économique de chaque Grand Final qui est conditionné aux coûts associés à l'organisation de l'événement. Ce modèle économique est validé par le Conseil d'Administration et il doit être construit avec l'objectif de ne pas désavantager les différentes parties prenantes (association, brasseurs et consommateurs) vis-à-vis des risques financiers.